



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°21
Réunion du 25 janvier 2024

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Chokri ABED.

Excusés : MM. Romain SENESI, Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES

RAPPEL

FESTIVAL U12 & U13 GARCON et FESTIVAL U13 FEMININ **SAISON 2023/2024**

Le 2ème tour du FESTIVAL U12 – U13 et le 1^{er} tour du FESTIVAL U13 FEMININ se dérouleront le **SAMEDI 03 FEVRIER 2024.**

Cahier des charges pour l'organisation du Festival U12 – U13 Garçons et U13 Féminin.

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles de couleurs différentes.

LES 6 SITES DESIGNÉS SERONT PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DU DISTRICT PROCHAINEMENT – EN PAGE D'ACCUEIL OU ÉPREUVE > FESTIVAL U12/U13.

FESTIVAL U12 ET U13 GARCONS

FESTIVAL U12

32 Équipes qualifiées, 2 sites, 8 poules de 4 :

RAPPEL : 16 Équipes qualifiées pour la Finale départementale.

Les 2 premiers de chaque poule sont donc qualifiés.

Site du MEARELLI à NICE:

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 2, OGCN, AS MOULINS.

Poule B : CAVIGAL 1, CAVIGAL 2, ESSNN 1, ECMV 2.

Poule C : US CAP DAIL 1, GIF LEV TOUR FAL,GAZELEC 1, USRVN.

PouleD : VSJBFC, ASTAM 1, ST LAURENT 1, AS ST MARTIN.

Site de ROQUEFORT :

Poule A : ES BAOUS 1, ES BAOUS 2, AS FONTONNE 1, MANDELIEU 1.

Poule B : ESCR 1, ESCR 3, PAYS DE GRASSE 1, AS ROQUEFORT.

Poule C : AS CANNES 1, AS CANNES 2, FC MOUGINS 1, GJO ANTIBES JLP 1.

Poule D : SCMS 1, USCBO 1, FC ANTIBES, AS CCF 1.

FESTIVAL U13

32 équipes qualifiées, 2 sites, 8 poules de 4 :

RAPPEL : 16 Équipes qualifiées pour la Finale départementale **du 06 AVRIL 2024.**

Les 2 premiers de chaque poule sont donc qualifiés.

Site de BEAUSOLEIL :

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 2, CAVIGAL 1, ESSNN 2.

Poule B : ASTAM 1, ASTAM 2, USCA 1, ASRCM 2.

Poule C : ESSNN 1, ESSNN 3, AS MOULINS, FC BEAUSOLEIL 1.

Poule D : FC CARROS 1, ST ISIDORE 1, ES CONTES 1, ST LAURENT 1.

Site de VALLAURIS :

Poule A: AS CCF 1, AS CCF 2, FC MOUGINS 1, US BIOT.

Poule B : AS CANNES 1, AS CANNES 3, VALBONNE 1, AS ROQUEFORT.

Poule C : ESCR 1, ESCR 2, US MANDELIEU 2, GJO ANTIBES JLP 1.

Poule D : US PEGOMAS 1, VALLAURIS, FC LA COLLE 1, FONTONNE 1.

FESTIVAL U13 – CLUBS QUALIFIES A L'ISSUE DU PREMIER TOUR (sous réserve d'homologation).

Le début des rencontres est fixé à 14H00 sur tous les sites. Les poules A débiteront à 14H00, les poules B à 14H20, les poules C à 16H00 et les poules D à 16H20.

*Les clubs sont priés de se présenter sur les sites **1 HEURE** avant le début des rencontres, afin de finaliser les formalités administratives en toute sérénité*

FESTIVAL U13 FÉMININ

CLUBS QUALIFIES POUR LE 1^{er} TOUR DU FESTIVAL FEMININ DU 03/02/2024

20 équipes engagées, 4 poules de 5, 2 sites :

RAPPEL : 8 qualifiés pour la finale départementale du **06 AVRIL 2024.**

Les 2 premiers de chaque poule sont donc qualifiés

Site de CARROS :

Poule A_: AS MONACO, CAVIGAL, RC PAYS DE GRASSE 1, ESSNN, AS CCF 1.

Poule B : OGC NICE, ST LAURENT 1, FC CARROS, ASPTT NICE, VILLENEUVE LOUBET FOOT 2.

Site de VILLENEUVE LOUBET :

Poule A_: US MANDELIEU, ESCR, SCMS, US VALBONNE 1, AS CANNES 1

Poule B : FC MOUGINS, VILLENEUVE LOUBET 1, RC PAYS DE GRASSE 2, JS JUAN LES PINS, FC FOURNAS VALL.

Le début des rencontres est fixé à 14H00 sur tous les sites. Les poules A débiteront à 14H00, les poules B à 14H20.

*Les clubs sont priés de se présenter sur les sites **1 HEURE** avant le début des rencontres, afin de finaliser les formalités administratives en toute sérénité.*

COUPE COTE D'AZUR SAISON 2023/2024 :

COUPE FÉMININE A 11

Le tirage au sort des ½ finale aura lieu au District le **mardi 30 janvier 2024**.

Le calendrier sera établi en fonction des qualifiés, des qualifiés dans les autres compétitions et des calendriers des équipes.

COUPE ENTREPRISE GRILLO :

Le tirage au sort des 1/4 finale aura lieu au District le **mardi 30 janvier 2024**.

Les rencontres se dérouleront le 02 MARS 2024.

COUPE SENIOR :

REPORT DE RENCONTRE : ES CONTES /ET. MENTON du 28/01/2024 est reportée à une date ultérieure.

Le tirage au sort des 1/4 finale aura lieu au District le **mardi 30 janvier 2024**.

Les rencontres se dérouleront le 03 MARS 2024.

COUPE U16 :

RENCONTRE 1/8eme DE FINALE FC MOUGINS 1 - RC PAYS GRASSE 1

Suite aux décisions de la Commission des Statuts et Règlements du 12 JANVIER 2024 donnant match perdu au RC PAYS DE GRASSE et la Commission Sportive du 22 JANVIER 2024 donnant match perdu au FC MOUGINS, la commission de céans donne match perdu aux 2 équipes.

La rencontre des ¼ de finale US CAP D'AIL 1 - FC MOUGINS 1 ou RC PAYS DE GRASSE est annulé.

L'US CAP D'AIL est qualifié directement pour les ½ Finale.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Chokri ABED